

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Le collectif des lotisseurs : " Nous attendons d'être accompagnés, et rien d'autre... "

ENA
Libreville/Gabon

LES " aménageurs-lotisseurs " sont vent debout contre les récentes mesures du ministre de l'Habitat qui restreignent, voire annihilent, leurs activités. " Quand le ministre dit que nous n'avons aucune concession avec l'État, aucun cahier des charges, cela nous paraît irréaliste. Nous invitons le gouvernement à évaluer le travail que nous faisons pour l'accompagner dans la résorption du déficit en habitat que connaissent les Gabonais", explique un opérateur économique du secteur, Louis Ndangui. Et de renchérir : " Le ministre Olivier Nang Ekomye a une mauvaise ordonnance en la matière ou il en fait une lecture fort biaisée lorsque cela aboutit à dire que notre travail ne doit pas être pris en compte. Cela est très grave, puisque sur ce plan, il ne rend pas service au gouvernement. Le président de la République veut des actions décisives qui tendent à favoriser

l'accès à la propriété au plus grand nombre de Gabonais". Selon ce promoteur-lotisseur, les dernières décisions ministérielles ont un impact négatif sur leurs activités. Celles-ci se résument à un programme d'intéressement visant à permettre, à partir des prix accessibles à tous, un meilleur accès à la propriété. " Ce que nous attendons du gouvernement, c'est de nous permettre de mieux l'accompagner dans la réalisation de sa politique attendue pour les populations en matière de l'habitat. Imaginez ce que dit le ministre : il met une hypothèque de 60 milliards de francs sur un terrain de 3 millions d'hectares. Ce qui entraîne un prix de revient du m2 à... 20 000 frs contre 3 000 frs jusqu'à 10 000 frs le m2 que nous, nous proposons à ceux qui frappent à nos portes. " Quand on sait que " de nombreux projets tels que Mangoumba, etc. destinés à booster l'investissement

immobilier au Gabon ont été de retentissants fiascos, ne devrait-on pas nous apporter un soutien substantiel pour que notre contribution soit plus déterminante chaque année ? "

En tout cas, le collectif des " lotisseurs " du Gabon ne désarme pas. Il estime ses efforts nécessaires pour accroître l'offre en matière de lotissements à travers le pays.

Photo : Antoine ESSONNE NDONG



Les PME du lotissement font la démonstration de leur investissement.



MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (BUREAUX D'ETUDES)

PROJET D'APPUI AU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES AU GABON - PHASE 1 (PASIG - 1)

SERVICES DE CONSULTANT POUR LES ETUDES D'AVANT – PROJET SOMMAIRE ET D'AVANT – PROJET DETAILLE AVEC ELABORATION DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE AKIENI – KELE – FRANCEVILLE (90KM) Y COMPRIS 5 KM DE VOIRIES DANS L'EMPRISE DE LA ROUTE

Numéro d'Avis à manifestation d'intérêt	:	AMI N°004/MTPEI/PASIG-1/CEP/2022
Secteur	:	Transport
Prêt BAD	:	N° 2000200004661
Prêt AGTF	:	N° 5050200001053
Numéro du Projet	:	P-GA-DB0-009
Date de publication	:	21/12/2021
Date limite de dépôt	:	20/01/2022

1. Le Gouvernement de la République Gabonaise (ci-après nommé « Le Client »), a reçu un prêt du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et un prêt de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) afin de couvrir les coûts du Projet d'Appui au Secteur des Infrastructures au Gabon - Phase 1. Il est prévu d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts pour financer les services de consultant pour lequel le présent avis de manifestation d'intérêt est émis.
2. Les services prévus au titre de ces prestations comprennent, d'une part, les études topographiques, géométriques, géotechniques, d'ouvrages d'art, hydrauliques, hydrologiques, d'impact environnemental et social, socio-économiques et économiques et d'autre part, l'élaboration des dossiers d'appels d'offres pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la route Akiéni – Kélé – Franceville. Ces services comportent, également, les études nécessaires à la réalisation de 5 km de voirie urbaine dans l'emprise de la route et à la mise en œuvre des travaux connexes. Ces études se dérouleront en deux phases : (i) Phase I : Etudes techniques d'Avant – Projet Sommaire de la totalité de la route Akiéni – Kélé – Franceville y compris l'étude économique et l'étude d'impact environnemental et social et des dossiers d'appels d'offres des travaux de construction et bitumage de la route (ii) Phase II : études techniques d'APD, des études d'impact environnemental, des études socio-économiques, des études économiques et du dossier d'appel d'offres des travaux de construction et de bitumage de la route Akiéni – Kélé – Franceville.
3. Le Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations requises (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » tel que défini dans la Politique de Passation des Marchés pour les opérations

financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (Edition Octobre 2015), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 8 heures 30mn à 16 heures 30mn, du lundi au vendredi.

6. Les expressions d'intérêt en langue française doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 20/01/2022, à 14 heures et porter expressément la mention « Services de consultant pour les études techniques, économiques, environnementales, sociales et la préparation du dossier d'appel d'offres en vue des travaux de réhabilitation de la route Akiéni-Kélé-Franceville (90 km), y compris 5 kms de voiries dans l'emprise de la route ».

7. MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ÉQUIPEMENT, ET DES INFRASTRUCTURES

Projet d'Appui au secteur des Infrastructures au Gabon Phase 1 (PASIG 1)

A l'attention du Chef de Projet

Cellule d'Exécution du Projet (CEP)
4er étage du bâtiment annexe
392, Avenue Rose Francine ROGOMBE
BP 49 Libreville /Gabon
Tél. : (+241) 60 15 29 82 / (241) 66 91 83 46
Email : pasigcep@gmail.com

